

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Abonnements : Trois mois... Six mois... Un an... Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne...

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

INSERTIONS :

annonces : la ligne... Réclames... Faits divers... On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame des Victoires, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Table with 2 columns: Date (13 JANVIER) and Amount (71 05, 102 60, 106 10)

Table with 2 columns: Item (Banque de France, Société gén. de France, etc.) and Amount (2540 00, 515 00, etc.)

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 13 janvier. Change sur Londres 4.83 1/2; change sur Paris, 5.17 1/2.

DEPECHE COMMERCIALES Havre, 13 janvier. Cotons : Ventes 1,500 b. Demande meilleure, Orléans, low 86.

DEPECHE COMMERCIALES Liverpool, 13 janvier. Cotons : Ventes 12,000 b. Marché raffermissant.

DEPECHE COMMERCIALES Manchester, 13 janvier. Marché fort.

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 13 janvier. Recettes de la semaine 105,000 b.

ROUBAIX 15 JANVIER 1877.

Bulletin du jour

Les députés de la Seine ont été reçus, samedi, place Beauveau, par M. le président du conseil et le garde des sceaux accompagné de M. le sous-secrétaire d'Etat de la Justice.

Les députés ont exposé leurs vœux et leurs réclamations au sujet de l'exercice du droit de grâce. Ils en ont fait l'objet d'une note qui a été remise à M. le garde des sceaux lequel, d'accord avec son collègue, le président du conseil, a promis d'examiner les divers points avec la plus sérieuse attention, et de faire connaître, dans une réunion ultérieure et prochaine, les résultats de cet examen.

Les pourparlers officieux continuent à Constantinople, mais il est peu probable que la Porte change d'avis. Le départ de tous les ambassadeurs et des plénipotentiaires n'aura pas lieu avant vendredi. Une rupture formelle des relations diplomatiques avec les puissances n'est pas attendue pour le moment. La Politische Correspondent, de Vienne, publie une lettre de Saint-Petersbourg, faisant ressortir que la Porte, en croyant voir dans la modération de la Conférence, une marque de faiblesse de la Russie, oublie que ce n'est pas la Russie, mais la Conférence qui parle. Si le moment vient où la Russie doit parler, au nom de l'Europe, alors, des arguments plus forts et plus compréhensibles à l'adresse de la Porte, ne feront pas défaut.

n'acceptaient pas les propositions des puissances sans modification aucune. Si des opinions différentes se sont quelquefois produites dans les réunions particulières des délégués européens, aucune divergence ne s'est jamais manifestée dans les conférences plénières.

Les plénipotentiaires européens sont d'accord relativement à la dernière communication, qui sera faite aux délégués turcs dans la Conférence de lundi. Cette communication sera le résumé des demandes des puissances déjà connues. Tous les détails seront éliminés. Si la Porte n'a pas adhéré le jeudi d'après, les délégués et les ambassadeurs des six grandes puissances partiront, laissant leurs chargés d'affaires. On considère l'adhésion de la Porte comme improbable. M. de Werther appuie particulièrement la réclamation de la Roumanie, demandant à ne pas faire partie intégrante de l'empire ottoman.

D'autre part, le Reichsanzeiger, de Berlin, déclare que la nouvelle donnée par le Levant-Herald, de Constantinople, d'après laquelle l'ambassadeur d'Allemagne aurait déclaré dans la séance de la Conférence du 11 janvier, qu'il se retirerait si la Porte ne s'expliquait pas catégoriquement sur l'acceptation ou le rejet des propositions de la Conférence, est absolument dénuée de fondement. Comme complément à cette dernière affirmation du Reichsanzeiger, on assure de source digne de foi, que tous les bruits répandus par la presse étrangère, à propos de soi-disant procédés moins favorables au rétablissement d'une entente avec la Porte, de la part du gouvernement allemand, ont entièrement failli.

Dans leurs commentaires sur le résultat des premières élections au Reichstag allemand, les journaux viennois font ressortir avant tout, les succès étonnants remportés par les deux partis extrêmes, les ultramontains et les radicaux. Un pays (ainsi s'exprime en général la presse viennoise) où l'on voit s'augmenter les partis fanatiques, des partis qui considèrent l'Etat, non comme le but, mais comme le moyen d'arriver à la réalisation de leurs desseins complètement étrangers à l'Etat, un tel pays ne se trouve pas dans des conditions normales.

L'Allemagne et la Conférence

On a été très-impressionné par les dernières nouvelles de Constantinople. Les dépêches annonçaient, en effet, qu'une attente tout à fait imprévue avait été prise par l'ambassadeur d'Allemagne, M. de Werther. Jusque-là le plénipotentiaire allemand s'était tenu sur la réserve, et, s'il en était sorti parfois, c'était plutôt dans le sens de la conciliation et, avec quelque apparence d'appuyer la Turquie. Mais à la suite d'insinuations venues de Berlin, son rôle s'était modifié. Dans la séance du 11 janvier, il avait déclaré, disait-on, qu'il se retirerait si la Porte ne s'expliquait pas catégoriquement sur l'acceptation ou le rejet des propositions des puissances. Cette nouvelle fut publiée par le Levant Herald de Constantinople et propagée ensuite, avec des détails fort alarmants, par le Daily Telegraph. D'après cet organe, l'ambassadeur allemand avait l'ordre de n'adhérer à aucune concession ultérieure de ses collègues. « Alors même que le plénipotentiaire allemand accepterait de conditions réduites, ajoutait-il, il est probable que M. de Bismarck insisterait de nouveau sur une réponse sans condition de la Porte dans les quarante-huit heures. Ainsi le prince de Bismarck est considéré comme le maître de la situation et il est évident qu'il désire fuir la guerre. On remarque ici que la Russie, la France et l'Italie ont le plus vif désir de maintenir la paix et se montrent très-disposés à faire des concessions. Il n'en est pas ainsi de l'Allemagne. »

Il eût été prudent de n'accueillir ces nouvelles qu'avec beaucoup de défiance. Elles étaient trop graves pour qu'on ne les soumit point au contrôle le plus sévère et la source d'où elles émanaient était trop sujette à caution pour qu'on ne se tint pas sur ses gardes. C'est ce que n'a malheureusement pas fait un organe très-important de notre presse en signalant « l'étrange conduite » de M. Werther, et en disant que les Russes devaient être bien surpris d'être dépassés en ardeur belliqueuse

et en dévotion pour les chrétiens d'Orient par les hommes d'Etat de Berlin, et que le général Ignatieff devait être bien scandalisé de se trouver le plus turc des membres de la Conférence. » Etrange conduite, en effet, et résultat bien imprévu ! Il y avait là matière à beaucoup de considérations pleines d'ironie ! On n'y a point manqué, — mais fort heureusement le mal n'est pas aussi grand qu'on l'avait pensé. Le coup de théâtre a été dans l'imagination des novellistes en supposant qu'il n'ait point eu une manœuvre en vue d'obtenir un résultat que nous ignorons.

Le Reichsanzeiger, journal officiel de l'empire allemand, vient de mettre fin à tout ce bruit en démentant les déclarations qu'on avait prêtées à M. de Werther dans sa séance du 11 janvier. La dépêche qui fournit ce renseignement y ajoute un complément très-important, à savoir que tous les bruits répandus par la presse étrangère, à propos des prétendus procédés moins favorables au rétablissement d'une entente avec la Porte de la part du gouvernement allemand, sont entièrement faux. Ces nouvelles ont été au moins le mérite d'être en harmonie avec les déclarations si précises que l'empereur Guillaume a faites en faveur de la conservation de la paix.

Mais si ce que l'on a dit de M. Werther n'est pas exact, s'ensuit-il que le gouvernement allemand ne soit pas sorti de la réserve où il s'était tenu jusqu'à ce jour. D'après une dépêche adressée de Paris au Times, le prince de Bismarck aurait envoyé à M. de Werther une dépêche très-courte pour critiquer la marche excessivement lente de la Conférence et pour dire que les plénipotentiaires étaient allés trop loin dans leurs concessions successives à la Porte. Il aurait manifesté le regret que M. de Werther les eût approuvées. Une note identique aurait été envoyée au comte de Munster à Londres pour qu'il la communiquât à lord Derby. L'ambassadeur allemand avait mission en outre d'ajouter verbalement que le prince regardait la série de concessions et de modifications faites par la Conférence, en prévision des délais et de la résistance de la Turquie, comme contraire à la dignité de l'Europe et comme propre à nuire à la force de son action collective. Si nous examinons ces renseignements, on peut admettre que M. de Bismarck se soit plaint de la lenteur de la Conférence.

Mais, par cela même que la Conférence n'a procédé qu'avec une extrême lenteur et que ses séances ont été précédées des délibérations préparatoires entre les représentants des puissances, il est permis d'en conclure que M. de Werther n'a pas donné son assentiment à une concession avant d'avoir pris avis du chancelier. On ne comprendrait point des locs que le prince de Bismarck eût tant tardé de manifester sa désapprobation, alors qu'il avait chaque jour le télégraphe à sa disposition pour régler les démarches et les paroles de M. de Werther. Il y aurait donc lieu de faire quelque réserve sur le sens réel de la très-courte dépêche attribuée au prince de Bismarck.

Il reste maintenant la question des résistances de la Turquie, et de la dignité de l'Europe. Les observations de M. de Bismarck à ce propos, s'il les a faites en effet, ont été sans doute l'origine des bruits que le Reichsanzeiger a démentis. Le moment est arrivé d'en venir à une solution. On ne saurait admettre que l'Europe représentée à Constantinople par les plénipotentiaires des six grandes puissances ne puisse faire prévaloir sa volonté. Si la Turquie maintenait ses résistances au point qu'en dépit des concessions faites la Conférence n'aboutit qu'à un échec, il en résulterait pour les six puissances une sorte d'affront. Si la dignité de la Turquie a quelque valeur, la dignité de l'Europe mérite aussi d'être prise en considération. Que M. de Bismarck l'ait dit, — nous ne voyons rien en cela qui ne soit conforme au rôle de l'Allemagne, en excluant toute arrière-pensée de provoquer une rupture et un conflit.

Discours du Pape

Nous publions la traduction du discours prononcé par le Saint-Père, le 6 janvier. Dans le résumé donné par le genre Havas, il y a peu de jours, on lisait la phrase suivante : « Allez aux urnes, mais à la condition de protester que vous voulez suivre

sans déviation les lois de Dieu et de l'Eglise. »

Ces mots ne se trouvent pas dans le discours. Les paroles si courageuses du Saint-Père ont produit une très-vive impression en Italie. La correspondance adressée de Rome au Temps se fait, sur ce point, l'organe du mécontentement des unitaires italiens :

« Pie IX, y lit-on, a répondu par un discours dans lequel vous constaterez, sans que j'y insiste, que le Saint-Père a tenu un langage extrêmement passionné, plein d'exagération sur les détails, et tout fait blessant pour les sentiments de l'unitarisme italien. » Cette allocution du pontife, lue hier soir mardi 8, dans les journaux religieux, a causé quelque irritation. On se demandait si, devenue par la publicité un article de journal comme un autre, elle n'allait pas appeler une intervention du pouvoir judiciaire. »

Voici le discours de Pie IX : « Je m'associe pleinement à tout ce qu'a dit jusqu'à présent le président de cette assemblée si chère à mon cœur. Mes paroles ne seront qu'un écho de celles que vous avez entendues, mais elles auront de plus ceci, que, confirmées par le vicaire de Jésus-Christ, elles produiront un double effet, savoir, celui de vous tenir toujours éloignés de la marche pernicieuse des temps présents et celui de conserver vos cœurs toujours ouverts à la confiance en Dieu. »

Où, c'est vrai, l'Italie est réduite à l'état qui a été tantôt décrit. Les événements rapides qui se sont succédés, pendant ces dernières années, dans la Péninsule, ont produit l'union des divers Etats, qui auparavant, bien que séparés, formaient cette belle partie de l'Europe. Certes, les Etats qui sont maintenant politiquement unis étaient alors aussi unis, et le lien qui faisait de l'Italie un tout, c'était le doux lien de la foi et de la religion de Jésus-Christ. Mais on pensa... (Où pensée malheureuse et pleine de trouble!) on pensa à briser le doux lien de la religion, et on a serré l'Italie dans les filets d'une sombre politique.

Les liens sacrés qui unissaient alors l'Italie étaient encore fortifiés par le riche patrimoine de l'Eglise, qui favorisait partout les arts, nourrissait le pauvre et pourvoyait à la dignité du culte, au progrès de la religion et au soutien de l'éducation chrétienne. Maintenant que le clergé est dépouillé, et que les anciens bienfaits habitants des cloîtres ont été chassés, les pauvres accourent en vain à ces portes pour y demander du secours; ils n'y trouvent plus ces hommes charitables qui leur donnaient à manger s'ils avaient faim et les habillaient s'ils étaient nus; ils entendent, au contraire, maintenant, dans les plus rares journées d'hiver, certaines autres voix qui leur jettent au visage ces paroles déjà consacrées par l'apôtre saint Jacques : Calefactimini et solumini.

Mais peut-être que le commerce aura gagné à la présente unité? Il est un fait certain, c'est que, quand les Etats italiens étaient unis par le lien de la foi et de la religion, le commerce n'était pas réduit à cet état de langueur qui pût être la composition par suite des grands et nombreux désastres qu'il a soufferts. Je n'entre pas dans les détails; vous êtes au milieu du monde et vous les connaissez bien; mais moi je puis toutefois ajouter qu'à Rome les commerçants viennent à tout instant me dire qu'ils ont besoin de pain.

Mais peut-être les propriétaires y auront-ils gagné? Oh! oui, demandez-le aux propriétaires eux-mêmes! Dans l'ancienne union de l'Italie, les propriétaires de second ordre et même ceux d'un rang inférieur se soutenaient; et ils espéraient que les nouveaux maîtres s'empresseraient, à leur arrivée au pouvoir, de remplir les promesses qu'ils avaient faites d'alléger les impôts. Mais ceux-ci ont au contraire augmenté, de telle sorte qu'on ne peut plus les payer et que beaucoup de ces propriétaires ont vu leur patrimoine confisqué en tout ou en partie par le fisc; fléau déploré avec grande force dans leurs discours publiés même par certains hommes qui appartiennent au soi-disant Corps législatif. Par suite, ces malheureux, dépouillés de leurs anciennes substances, se voient dans l'impossibilité de colloquer leurs enfants et de soutenir honnêtement leur propre famille. Je passe sous silence la nombreuse énumération qui devrait être ajoutée au peu que j'en ai dit jusqu'à présent. En attendant, les pauvres assourdissent par leurs clameurs, et toutes les personnes honnêtes déplorent la situation présente et constatent l'impossibilité de pouvoir continuer à marcher dans cette voie funeste.

Quelles sont les observations qu'on fait là-dessus hors de l'Italie? Ceux-là qui gouvernent le sauront; mais nous, qui avons sous les yeux le lugubre spectacle de tant de maux, nous devons faire savoir aux gouvernants qu'ils doivent

mettre le pied de la pierre glissante qui les conduit à l'abîme. Et cela fait, nous de vous nous adresser à Dieu et le prier de jeter un regard de miséricorde sur les malheurs présents, et de suspendre le fléau que nos fautes nous ont mérité; mais en même temps nous devons ouvrir notre cœur à la confiance au commencement de cette année, persuadés que cette confiance ne sera point trompée.

Certes, les apparences sont contre nous; mais ces apparences ne doivent pas être considérées comme des faits accomplis. Il n'est que trop vrai que certains qui osent encore s'appeler catholiques voudraient que l'Eglise se réconciliât avec l'Etat et considérât, comme un acte qui ne saurait plus être défait, la juridiction usurpée du pouvoir temporel.

Quant à moi, je me souviens de mes serments, que je m'efforce de remplir avec la grâce de Dieu, sans prêter l'oreille à certains raisonnements suggérés par l'imagination et l'orgueil de têtes exaltées. Je respecte les serments faits à Dieu, et je suggère à tous ceux qui veulent jurer l'accomplissement de certaines lois qui sont en partie contraires à Dieu, de s'abstenir d'un acte qui, étant ainsi seul et isolé, est un acte condamnable.

Quant à vous, mes très-chers fils, ne formez pas de relations avec certains esprits qui se laissent guider par l'imagination et par l'orgueil, et non par la réflexion. Mais ainsi, d'accord et compacts, continuez à combattre par tous moyens légaux pour vous opposer toujours aux assauts qu'on ourdit contre l'Eglise et contre la société.

Que si un faible enfant qui, dans la grotte de Bethléem, laisse tomber des larmes de ses yeux, un enfant sans aucune apparence de grandeur ni de force, a pu, par son seul nom, remplir Hérodote d'épouvante, mettre la cour dans le désarroi et jeter la ville entière de Jérusalem dans l'agitation, pourquoi nous aussi ne devons-nous pas avoir confiance en Dieu qui, tout faible enfant qu'il est, est toujours le Dieu tout-puissant et peut lever son bras divin, soutenir l'Eglise et défaire tous ses ennemis?

Oh! oui, prions cet enfant de montrer sa puissance par un exemple nouveau; prions le de lever son tendre bras pour nous bénir et repousser les ennemis de son Eglise. Prions-le de vouloir bien être toujours, dans sa souveraine bonté, notre consolation et notre refuge. Prions-le de mettre dans nos cœurs le zèle et la fidélité à le suivre constamment, afin que, de même que nous avons la croix sur notre poitrine, nous la portions aussi dans notre cœur.

En attendant, je vous bénis dans vos personnes, dans vos familles et dans vos intérêts, afin que la paix, la concordie et l'union règnent parmi vous et que vous n'ayez qu'un seul esprit, celui de vous consacrer entièrement au service de Dieu, et autant que vous le pourrez à la guérison des maux qui affligent la société. Partez donc de Rome, bénis par Dieu et par son Vicaire, bénis dans le temps et à l'éternité de la mort, afin que vous soyez faits dignes de bénir Dieu pendant toute l'éternité. Benedictio etc.

CHRONIQUE

Voici une confidence de la Gironde sur le double sentiment que M. Jules Simon aurait à l'endroit des communistes condamnés : « Si la question de l'amnistie ressuscite devant la Chambre, M. Jules Simon la combattra énergiquement; on ne peut pas en douter. Mais il se montrera certainement sympathique à une combinaison qui pourrait faire consacrer par voie législative la cessation des poursuites contre les insurgés de la Commune. »

Les obsèques de M. François Buloz, directeur de la Revue des Deux-Mondes, auront le lundi 15 janvier, en l'église de Saint-Germain-des-Prés.

La cour criminelle de Copenhague, vient de condamner le chef socialiste Brix à quatre ans de détention pour délit de presse et crime de lèse-majesté.

La Gazette allemande, organe progressiste s'inquiète de la propagation, toujours croissante, de l'élément socialiste dans les grandes villes de l'Allemagne, et voit dans ce fait un symptôme annonçant qu'il se prépare de grands bouleversements.

Le Tagblatt, organe démocratique, déplore également le résultat des élections en Allemagne comme un « funeste égarement. » Par suite des réductions opérées par la dernière loi des finances sur les frais de service alloués aux officiers généraux, les traitements de ces derniers viennent d'être fixés, dit le Journal des Débats, de la manière suivante :

Le gouverneur militaire de Paris, qui recevait 47,293 fr., doit 20,749 fr. pour la solde et 36,344 fr. pour frais de service, ne touchera plus que 46,709 francs.

Le gouverneur militaire de Lyon recevra 34,907 fr. au lieu de 41,801 fr. Les commandants de corps d'armée ne toucheront plus que 31,397 fr., au lieu de 36,568 francs.

Le chef d'état-major général du gouverneur de Paris recevra 33,389 fr. au lieu de 38,825 francs.

Les généraux de division, à l'intérieur de la France, qui touchaient 27,923 fr., dont 19,837 franc pour la solde et 8,086 fr. pour frais de service, ne recevront que 25,277 fr.

Les généraux de division commandant en Algérie, qui touchaient 36,743 fr., dont 19,837 francs pour la solde et 16,906 fr. pour frais de service, ne recevront plus que 31,397 fr.

Les généraux de brigade, à l'intérieur de la France qui touchaient 16,648 fr., dont 13,224 pour la solde et 3,424 pour frais de service, ne recevront plus que 15,424 fr.

Les généraux de brigade commandant en Algérie, qui touchaient 17,800 fr., dont 13,224 pour la solde et 4,576 pour frais de service, ne recevront plus que 16,504 fr.

Quant à l'intérieur, la réduction opérée sur le traitement de l'intendant général du gouvernement de Paris s'élève à 4,632 fr.; celle qui a été effectuée sur le traitement d'un intendant divisionnaire, à Alger, à 2,394 fr.; et celle qui a été opérée sur le traitement de chaque intendant général d'un corps d'armée, à 1,080 fr.

L'intendant général président du comité d'administration touchera désormais 25,109 fr. au lieu de 24,747.

En résumé, les gouvernements militaires de Paris et de Lyon et les commandants de corps d'armée qui subissent les plus fortes réductions.

On annonce la mort de M. Alexandre Bain, physicien distingué. M. Bain a inventé le premier télégraphe électro-chimique. Il était âgé de 66 ans.

En 1848, M. Bain vint à Paris pour exécuter, devant une commission de l'Assemblée nationale et de l'Académie des sciences, des expériences qui eurent le plus grand succès.

Conformément à la loi constitutionnelle, des prières ont été dites hier à midi, à la chapelle du château de Versailles, à l'occasion de la rentrée des Chambres. Mgr de Versailles présidait cette cérémonie. M. le président de la République, accompagné de son état-major et de M. le président du conseil, des ministres de l'Agriculture et du Commerce, des travaux publics, M. le président et le bureau du Sénat, M. le président et le bureau de la Chambre, un assez grand nombre de sénateurs et de députés et les autorités de Seine-et-Oise y assistaient. Mgr de Versailles a prononcé une allocution. Une troupe d'honneur, dans laquelle étaient représentés les différents armes composant la garnison de Versailles, faisait la haie dans la cour du château.

La commission des finances du Sénat a nommé président M. Pouyer-Quertier; vice-présidents : MM. Rouland, Cailiaux; et secrétaires : MM. le comte de Saint-Vallier, Paris, Dauphin.

Une dépêche de Prague, 13 janvier, annonce que sur un ordre de l'autorité, le général Ternaïeff a dû quitter Prague. Cette expulsion a provoqué quelques rassemblements que la police a dû dissiper.

Le XIX^e Siècle croit savoir que M. l'amiral Fourichon abandonne décidément le ministère de la marine, son état de santé ne lui permettant pas de supporter plus longtemps le poids des affaires. Il paraît à peu près certain que M. l'amiral Fourichon aura pour successeur M. l'amiral Rothau.

BULLETIN ECONOMIQUE

BOURSE DE PARIS

Variations des Cours

Table with 4 columns: Valeurs, Cours du 13 janvier, Cours du 14 janvier, Hausse/Baisse. Rows include A terme, B. de France, Paris, Crédit fonc., etc.